

autorisés. Il s'était fait auprès des hommes les plus graves la réputation d'un administrateur hors ligne. Le financier d'Invaux le consulte et lui écrit : « Je devrais vous céder le contrôle général. » Mercy, dans sa correspondance avec Marie-Thérèse, proclame sa supériorité et ses talents. Joseph II va le visiter à Toulouse, et en est si ravi qu'il le recommande à sa sœur, Marie-Antoinette, comme un des hommes les plus capables d'occuper un ministère. Turgot et Malesherbes veulent lui confier un portefeuille, et n'y renoncent que sur l'opposition de Maurepas, qui tient à l'éloigner du conseil, comme un rival dont la supériorité lui porte ombrage¹. Loménie a un adversaire encore plus redoutable dans Vergennes, qui continue à le faire écarter par Louis XVI. Il ne se décourage pas. Ami de Turgot, de Malesherbes, de Necker, au besoin, et même de Calonne, qu'il combattra avec acharnement à la première assemblée des notables, il a eu le talent de placer, comme lecteur, auprès de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond, qui met à son service le jeu savant de ses persévérantes et profondes intrigues. C'est là que depuis longtemps Brienne a remporté la victoire, et la reine finira bien par l'imposer comme ministre à Louis XVI, qui ne voulait au conseil « ni neckraille ni prêtraille », ni surtout de l'archevêque de Toulouse.

On comprend qu'un tel ambitieux devait rencontrer sur sa route les embûches et les rancunes des rivaux dont il contrariait les projets et barrait la fortune. Aussi ses adversaires combattent-ils Brienne, qu'ils appellent *le grand lama*, avec une violence inouïe. Ils le représentent « à la cour, dans les fouilles de l'intrigue, dans les souterrains de l'ambition, écoutant aux portes, épiant les fausses démarches de quelques ministres, pour tâcher

1. *Correspondance secrète du comte de Mercy avec Marie-Thérèse*, II, 407, 411, III, 95, 491. — *Mémoires de WEBER*. — Maxime de la ROCHETERIE, *Histoire de Marie-Antoinette*, 1890, t. I, p. 561, 562. — BACHAUMONT, écho de Popinion, écrit (t. XXX, p. 286) : « Ce qui a fait dire qu'on songeait à pousser au ministère M. l'archevêque de Toulouse, ainsi que le bruit en a couru, c'est qu'effectivement ce prélat travaille à beaucoup de projets relatifs au bien de l'Etat, qu'il est fort lié avec Maurepas (c'est douteux) et Turgot, et que ceux-ci usent de ses conseils et de ses plans. » Bachaumont dit encore de Loménie (3 février 1783) : « C'est un des meilleurs prélats administrateurs de la nouvelle école. » — M. de Boisgelin écrit de province : « Vous nommez à Paris l'archevêque de Toulouse ministre. »

de gagner le vent ». Et quel essaim d'abbés de cour gravite autour de lui, pour servir ses projets ! Au signal de Brienne, « la petite guêpe (sans doute l'abbé de Véri) vole au boudoir de l'impérieuse fée (M^{me} de Maurepas), qui régnait sous le nom du premier ministre. Chemin faisant, elle s'associe un de ces insectes importants (l'abbé de Vermond), léger de tête et de corsage, animal audacieux et souple, fier et bas, s'agitant toujours dans la poussière de la cour, et de là rongant tout, corrompant tout, et dévorant tout dans son inquiète inutilité¹ ». Quelle stratégie, que de campagnes savantes, que de combinaisons profondes et stériles ne révèle point ce tableau, si chargé qu'on le suppose ! Le pamphlet est de 1781. Il faudra encore à Loménie de Brienne six années de persévérance et d'intrigues, il faudra laisser passer Calonne avant d'arriver enfin, pendant l'assemblée des notables, à la place tant désirée de premier ministre.

IV

L'assemblée des notables mettait en présence, avec les capacités administratives du clergé, les ambitions politiques de ses principaux membres. C'était un honneur très envié d'en faire partie. Loménie de Brienne en fut exclu par Calonne deux hommes qu'il regardait comme ses ennemis personnels, M. Montazet, archevêque de Lyon, et M. de Conzié, évêque d'Arras. Les prélats qui présidaient les grandes administrations provinciales, étaient naturellement indiqués pour y prendre part. M. de Boisgelin, qui dirigeait avec éclat les États de Provence, se crut un instant oublié ou éconduit. Les lettres de convocation étaient arrivées à son voisin, l'archevêque d'Arles, au président et au procureur d'Aix, et lui n'avait rien reçu. Ce n'était qu'un retard provenant d'une erreur de copiste. Mais il dura assez longtemps pour tourmenter le prélat qui, dans sa correspondance, ne cache pas sa

1. *Lettres secrètes sur l'état de la religion à M. le Marquis de...* (publiées de 1781 à 1783); plus tard, *Suite des Lettres secrètes*.

déconvenue, fait toutes sortes de suppositions, rappelle ses services, et s'étonne, non sans émotion et amertume, qu'on ait pu négliger ou récuser un homme de son mérite¹.

Tout a été dit sur cette assemblée des notables² qui excita si vivement l'opinion publique et ouvrit la voie aux États généraux. Calonne, qui avait compté sur eux pour l'aider à sortir d'une situation financière inextricable, rencontra une opposition à laquelle il était loin de s'attendre. On lui fit la double objection de ne pas fournir de budget, et de demander une subvention territoriale que les notables n'avaient pas reçu la mission et le pouvoir de voter. La grande difficulté était de faire des économies avec une cour où les millions s'engloutissaient sans contrôle. « Nos nouvelles, écrivait un prélat, membre de l'assemblée, consistent à travailler le roi en économie, comme on travaille le peuple en finances. »

Les ordres privilégiés ne semblent point avoir fait grande résistance à l'égalité répartition des charges publiques. Le clergé, en particulier, n'était point hostile de parti pris aux réformes réclamées par l'opinion. M. de Boisgelin ne faisait-il point aux partisans immobiles du passé cette belle réponse qui montrait combien il était dégagé de l'esprit de corps. « Laissez, dit-il, aller le public. Il ne manquera pas à la chose publique. Croyez que l'affaire du clergé n'est rien. Je la traiterai comme toute autre affaire,

1. 4 janvier 1787 : « Je suis bien en colère. On mande M. le premier président, M. le procureur général, le maire de Marseille, pour cette grande assemblée, et le courrier apporte une lettre à l'adresse de l'archevêque d'Arles, et rien pour l'archevêque d'Aix. Qu'est-ce que l'archevêque d'Arles? Il n'a point de rapport avec l'administration, et comment se fait-il que ce soit l'archevêque d'Aix président des États, et que ce soit moi, dont l'administration est connue, qu'on veuille exclure! » — 5 janvier : « Je vous envoie la copie de la lettre de M. l'archevêque d'Arles. Vous verrez qu'il ne peut pas croire à la préférence et qu'il le prend pour une méprise. »

2. Les notables furent distribués en sept bureaux, présidés par un prince du sang; chaque bureau comptait un archevêque et un évêque. C'étaient les archevêques de Narbonne (Dillon), Toulouse (Brienne), Aix (Boisgelin), Arles (du Lau), Reims (Talleyrand-Périgord), Paris (Juigné), Bordeaux (de Cicé); les évêques de Nevers (Séguiran), Langres (La Luzerne), Nancy (de Fontanges), Blois (Thémines), Alais (de Bausset), Rodez (Seignelay-Colbert), Le Puy (Galard). Il y avait, en outre, comme député du clergé du Languedoc, M. de Bernis, coadjuteur du cardinal Bernis, archevêque d'Albi; comme député du clergé de Bretagne, M. de Hercé, évêque de Dol; comme élu général du clergé de Bourgogne, l'abbé de la Fare; comme député pour le clergé des États d'Artois, l'abbé de Fabry, vicaire général de Saint-Omer. Dans la seconde assemblée des notables, figure de Suffren Saint-Tropez, évêque de Sisteron, comme député du clergé pour les États de Provence.

mais la cause du peuple n'est pas celle du clergé, et il s'agit de l'intérêt de vingt millions d'hommes¹. » Le maréchal de Mouchy était à l'assemblée des notables à côté de l'évêque de Nevers. Comme on agitait la question des privilèges du clergé, il éleva la voix pour dire que les biens d'Église étaient sacrés, que la dime était de droit divin. « L'évêque le tire par la manche, et lui dit à l'oreille : « Monsieur le maréchal, nous ne disons plus cela². »

Ce qui paraît avoir blessé profondément les deux premiers ordres, c'est que Calonne ne leur eût point réservé la présidence des Assemblées provinciales, et qu'il donnât aux intendants trop d'occasions d'intervenir dans leurs délibérations. La discussion, engagée tout d'abord sur les projets et les réformes, ne tarda pas à dégénérer en querelle personnelle entre Calonne et ses adversaires. Les esprits s'échauffent, les rancunes s'avivent et se traduisent en un violent langage. L'archevêque d'Aix ne craint pas, dans sa correspondance, de traiter Calonne de « polisson », de « banqueroutier infâme³ ». Calonne

1. M. de Boisgelin ajoute : « Je sais ce que c'est que la vérité, la probité, la vertu; j'ignore ce que c'est que la gloire. Je pense au peuple, au roi, aux services qu'on peut rendre à l'un et à l'autre. Je vous assure que je ne pense point à moi. Mon parti est dicté par l'utilité publique. Qu'on en parle ou qu'on n'en parle pas, j'aurai rempli ce que je dois à l'État et à la nation. » *Lettres inédites de M. de Boisgelin*.

2. *Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburne*, 1898, p. 257. — MORELLET, *Ibid.*, p. 256, ajoute : « Une de ses fautes les plus grossières (de Calonne) est la manière dont il s'est conduit avec le clergé. Il avait le projet fort bon en soi de le dépouiller de ses exemptions. Il croyait que les évêques feraient une belle résistance, et qu'ils allégueraient la consécration de leurs biens, et que c'était le patrimoine des pauvres et autres sottises dont il eût aisément triomphé. Point du tout. Les hommes éclairés de notre clergé n'ont pas fait la moindre résistance sur leurs exemptions particulières. Ils ont déclaré nettement qu'ils ne demandaient à être taxés que comme tous les autres citoyens et par les administrations provinciales, et, quant à de nouvelles impositions, qu'ils n'avaient d'autre droit à faire valoir que celui de tous les propriétaires nobles ou roturiers auxquels ils se réunissaient. »

3. Les Mémoires qu'il nous a lus hier (Calonne) sont d'un polisson qui écrit superficiellement sur des choses qu'il ne sait pas. Il n'y a pas un raisonnement, pas la moindre combinaison, une ignorance extrême, une audace tremblante d'un bourgeois et d'un financier qui sent bien qu'il est méprisé par ceux qui l'écoutent et qui ne veut que de l'argent, des maximes lâches de despotisme, d'autorité des intendants étendue au dernier degré, la noblesse abaissée, les assemblées provinciales réduites à rien, sans pouvoir et sans intérêt, voilà le triste et ignominieux résultat. » *Lettre de M. de Boisgelin*, 24 janvier 1787. — Et cette autre lettre inédite : « Il (Calonne) fait dire par le roi à l'archevêque de Toulouse, à celui de Bordeaux de le voir, et je suis oublié. Je crois qu'il sera réveillé parce qu'il entendra dire des délibérations de mon bureau. C'est un homme indigne d'avoir des amis et je me sens plus libre quand il me force à n'en plus être. J'ai dit la vérité à M^{me} de Chabannes. Il ne faut plus raison-

ressent vivement cette hostilité des évêques, et médite d'exiler les principaux d'entre eux¹.

Les débats les plus importants eurent lieu dans le bureau du comte de Provence, et dans ce bureau même plusieurs prélats firent assaut d'éloquence avec Calonne. Les archevêques de Narbonne, d'Arles, de Bordeaux, y prirent successivement la parole. L'archevêque d'Aix « reprit les arguments pour et contre et se signala par une discussion qui, selon l'expression de l'archevêque de Narbonne, lui mérita les honneurs de la journée² ». C'est dans le clergé que Calonne rencontra ses principaux adversaires, c'est le clergé qui fournit son successeur dans la personne de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Aussi, un prélat croyait pouvoir écrire : « Jamais ce clergé qu'on voulait humilier ne fut élevé plus haut qu'il ne l'est par la seule influence des connaissances et des bonnes intentions. » Les événements inspiraient cette réflexion au baron de Besenval : « Nous avons cru tenir le clergé, c'est lui qui nous tient³. »

ner avec elle. C'est Didon égaré dans la caverne. Elle est folle par amitié comme la folle par amour. Je sens que j'en aime davantage M^{me} de Chabannes et que je hais encore plus son indigne ami... On a raison de compter sur le clergé. Il dicte partout les avis. Il est vrai que nos avis sauveront la nation. Mais ce banqueroutier infâme arbore le bonnet vert et ose dire que nous serons responsables de sa banqueroute... Fixez-le bien entre deux yeux. Souvenez-vous de tous les traits de son visage. Il n'est pas décidé que cet homme ne soit pas pendu par arrêté comme criminel envers le roi et la nation, et sa disgrâce peut être suivie d'un procès horrible comme celle du chancelier Poyet. »

1. Calonne « exilait Narbonne, Toulouse, Reims, ou Reims, Aix, Bordeaux, Alais, Nevers et Langres. Je suis incertain sur Arles et le Puy. Il n'exilait point Rodez, Blois, Nancy, Dol, Albi, Paris. Voilà l'homme que vous devez revoir dans la suite, et à qui vous donnerez à souper. Oh! combien je suis à mon aise de pouvoir me laisser aller à tout mon mépris pour lui. Pauvre homme! il n'avait que des exils à mettre en balance avec nos connaissances et nos raisons. » *Lettre de M. de Boisgelin.*

2. *Mémoires de Weber*, II, 161-162. M. de Boisgelin se rend justice au sujet du rôle joué dans son bureau. « Il me semble, écrit-il, que mon bureau est à moi tout entier sans que j'en connaisse aucun membre, sans que je pressente jamais leurs avis. Je suis le dernier qui parle; chacun dit son avis avant moi, et sur vingt votants il y en a quinze ou seize qui sont bien résolus à revenir à mon avis quand j'ai parlé. Ils disent que j'explique leurs pensées, et je crois que je dicterai sans le vouloir toutes les résolutions. » *Lettre inédite.*

3. *Lettres de M. de Boisgelin.* — L'abbé MORELLET (*Lettres à lord Shelburne*, p. 238-239) dit : « Si jamais nos évêques ont justifié la bonne opinion que vous avez d'eux, c'est dans cette circonstance. Ils ont manifestement conduit la nation dans la route du vrai et du bien. Il est singulier d'observer que, contre la maxime *no bishop no King*, ils ont été défenseurs éclairés et fermes des intérêts du peuple contre l'abus de l'autorité dans les ministres du roi. »

V

Voilà Loménie de Brienne arrivé enfin au ministère. A la reprise de l'assemblée des notables il est assis dans le fauteuil occupé naguère par Calonne et rencontre déjà des contradicteurs¹. Les destinées politiques de Brienne sont trop connues pour que nous nous attardions à les raconter. Nommé, en mai 1787, contrôleur général, à la place de Calonne; en août, ministre des finances, il ne sut trouver que des expédients et des demi-mesures, qui ne remplirent pas les caisses de l'Etat et ne satisfirent personne. Il avait dû reprendre, avec quelques modifications, la plupart des projets de son prédécesseur. Les notables parurent donner une demi-approbation dont il se contenta. Mais le parlement, tout en enregistrant plusieurs édits de moindre importance, montra une opposition très vive à celui de la subvention. Loménie de Brienne essaya de le briser par un coup d'Etat à la Maupeou, sans avoir l'audace et l'énergie du fameux garde des sceaux. « Quand il emprisonne, disait de lui le duc de Rohan, il se croit Richelieu; quand il trompe, il se croit Mazarin. »

Au milieu des difficultés les plus graves, l'archevêque de Toulouse pouvait-il, du moins, compter sur l'appui du clergé? Sa situation même lui assurait des adhésions. L'une des plus précieuses fut celle de l'archevêque d'Aix. Les relations des deux prélats étaient anciennes, puisqu'elles dataient des études en Sorbonne. Dans le cours d'une carrière déjà longue, ces deux hommes n'avaient pu s'ignorer, se délaisser, à cause de leur importance réciproque, ni se reposer complètement l'un dans l'autre

1. « Nous avons eu hier une assemblée chez Monsieur. M. l'archevêque de Toulouse a lu ses propositions pour suppléer au déficit. Il s'est trouvé dans la même place où nous avons vu M. de Calonne. Nous avons parlé, discuté de même. Nous avons fait nos questions avec la même liberté. Il répondait avec justesse et sincérité. Il y avait autant de discussion, mais il n'y avait point de dispute. Nous avons eu cependant un évêque de Nevers qui a pris le ton de la dispute et même de l'humeur. Je lui ai répondu par des explications, et quand j'ai vu qu'il prenait de l'humeur, je l'ai laissé dire. Il y aura de la division dans les avis. » *Lettre inédite de M. de Boisgelin.* — Dans une lettre antérieure, M. de Boisgelin dit du premier discours du roi : « Le roi a parlé quatre ou cinq minutes; il a parlé avec sa vitesse accoutumée, et son discours était l'expression d'une bonté paternelle. »

parce qu'ils avaient chacun trop d'ambition. A l'assemblée des notables, ils avaient marché la main dans la main et exercé une action directrice¹. L'archevêque de Toulouse, moindre comme talent, mais plus fort en intrigue, vient d'arriver bon premier. Est-ce une raison pour M. de Boisgelin de désespérer? Non. Puisque Brienne a gravi les marches du pouvoir, pourquoi ne point tenter d'y monter avec lui et par lui. M. de Boisgelin a formé ce projet; il prétend avoir obtenu de Loménie une promesse formelle et ne compte sur rien moins que sur le ministère des Affaires étrangères, mal géré, dit-il, par M. de Montmorin². En attendant la réalisation d'une espérance qui était une illusion, l'archevêque d'Aix sert de son mieux Loménie de Brienne dans les Etats de Provence et ailleurs, mais avec la mesure d'un homme à qui sa dignité, sa valeur, ses propres conceptions gouvernementales et aussi la prudence, ne permettaient pas de se livrer. De divers côtés arrivent au premier ministre des concours et des hommages qu'on ne refuse pas aux puissants. Un prélat, pour lui faire la cour, ne dédaigne pas de s'employer à marier sa nièce³.

1. M. de BOISGELIN écrivait, fin avril 1787: «Aucun ministre ne nous dirige. Une assemblée a besoin d'être conduite. Il n'y a eu de marche encore que celle que j'ai suivie de concert avec l'archevêque de Toulouse et dont il nous faut bien garder le secret.» — Nous trouvons dans la correspondance antérieure de M. de Boisgelin des phrases comme celle-ci (8 mars 1781): «Je vais voir l'archevêque de Toulouse.»

2. BOISGELIN écrit en mai 1787: «Voilà un premier ministre, il l'est par les circonstances; il l'est par la reine; il l'est, je crois, par le roi lui-même qui veut lui laisser toutes les affaires.» Voici qu'il est question de lui: «Pour le ministère, je crois que la fortune ne m'y destine pas, puisqu'elle m'en écarte sans cesse par tout ce qui semble m'en rapprocher.» Mais la confiance renaît vite avec l'ambition. Boisgelin écrit: «J'ai trouvé l'archevêque dans l'embarras. Je sais qu'il est mécontent de tous ses ministres. Je sais qu'il a dit qu'il n'y avait des hommes que dans le clergé. Il commence à me revenir de différents côtés qu'on me nomme. Je sais que M. de Montmorin en parle avec inquiétude... Ce qui est bien sûr, c'est que les affaires sont au dernier degré de la faiblesse et de la honte, que l'archevêque le sent, que le ministre des Affaires étrangères est incapable, et qu'on n'a plus recours qu'à un moyen qu'on a refusé et auquel on craint de revenir trop tard. Voilà, sans doute, que vous allez rayonner d'espérance; mais moi je sais que ce vent qui passe revient souvent sans rien apporter que du bruit, et qu'il y a bien loin de toutes ces légères annonces à des effets réels.» CANS, *loc. cit.*

3. Nous donnons cette lettre inédite comme exemple de ces demandes de mariage dans le grand monde en l'ancien régime. «Je voudrais vous proposer un mariage de M. de Chabannes avec la nièce de l'archevêque de Toulouse. Elle aura 400.000 liv. en mariage; elle est héritière du comte de Brienne. Vous savez qu'il n'y a plus d'espérance d'enfants avec sa femme. Elle aura la terre de Brienne et 80.000 liv. de rente. Les parents sont agréables et l'archevêque de Toulouse doit être utile aux siens. Je voudrais savoir si elle pourrait convenir à M^{me} de Chabannes. Au reste, j'aurais à vous demander, en cas que cela pût lui convenir, quel est le bien actuel de son fils, quelles sont ses espérances et assurances, quelles sont les

Mais pour avoir des amis fidèles, même dans le clergé, il fallait réussir. L'abbé Morellet, le condisciple de M. de Loménie, le commensal attitré et le poète du château de Brienne, le collaborateur du premier ministre, nous montre, dans ses lettres à lord Shelburne¹, comment on peut passer de l'extrême enthousiasme à l'extrême sévérité. Il lui reproche, outre ses fautes politiques, «sa négligence envers ses anciens amis», qui avaient ainsi une nouvelle raison de le négliger à leur tour. Ce qui fut plus grave pour Loménie de Brienne, que ces défections isolées, c'est que le clergé en corps, alors que son influence était encore si grande sur les affaires d'Etat, parut l'abandonner officiellement dans son assemblée de 1788. Le vent de la faveur, si changeant à la cour, n'était pas toujours stable quand il soufflait de l'Eglise. Nous connaissons les noms des personnages qui eurent et perdirent tour à tour la présidence et la confiance des assemblées du clergé. A la mort de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, la présidence passa à M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Mais elle ne tarda pas à lui être enlevée par Dillon, archevêque de Narbonne². D'un autre côté, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, qui avait joué un grand rôle dans les assemblées précédentes, s'était vu remplacé, en 1780, comme président de la commission la plus importante, par du Lau, archevêque d'Arles. Son attitude dans la commission des régu-

dettes du père qu'on dit ruiné, quels sont les biens substitués, ce qu'il aurait en mariage. Et je vous demanderai, à vous en particulier et en confiance, ce que vous pensez du personnel et ce qu'on en pense dans la société. L'archevêque met un prix infini au personnel. Il veut être heureux, il veut qu'on le soit avec lui. Il craint les vices qui sont le malheur des familles et le trouble des sociétés. Il craint surtout un joueur, et, comme je ne voudrais pas tromper M^{me} de Chabannes, je ne voudrais pas aussi le tromper. Il n'est pas du tout nécessaire ni pour l'un, ni pour l'autre, qu'ils se marient ensemble, et il est nécessaire qu'ils ne se marient que pour leur avantage et leur bonheur.» En *post-scriptum*: «Je n'ai rien dit du personnel de M^{lle} de Loménie. Je puis vous assurer, quoi qu'en dise la chan... dans ses commérages, qu'elle est très bien élevée, qu'elle a de l'esprit, de la gaieté, et qu'elle aura du mouvement et de l'intérêt en société.» *Archives Nationales.*

1. Cf. *op. cit.*, p. 238-273.

2. «La présidence était un moyen de crédit sur le corps et une preuve de la faveur de la cour. Le cardinal de La Roche-Aymon laissa, en mourant, la place au cardinal de La Rochefoucauld. Peu de temps après, le parti opposé la lui enleva, pour la faire attribuer à l'archevêque de Narbonne, qui partagea la direction du clergé avec l'archevêque de Toulouse, jusqu'à ce que ce dernier fut chargé de celle de l'Etat.» Abbé de PRADT, *op. cit.*, p. 442-444.

liers avait indisposé la plus saine partie de l'épiscopat. En même temps, ses intrigues de cour, ses efforts pour se faire nommer archevêque de Paris à la mort de Christophe de Beaumont, ses palinodies, les assauts livrés par lui au pouvoir, avaient provoqué les attaques les plus violentes.

L'archevêque de Toulouse, devenu premier ministre, comptait, dans l'assemblée du clergé convoquée en 1788, sur les adhésions ordinairement acquises à tout homme qui a en mains l'autorité et les faveurs. Du reste, il croyait avoir pris ses précautions. Un pamphlet du temps¹, qu'il ne faut pas prendre à la lettre, mais qui montre à quel diapason était montée la polémique, fait dire à Brienne: «L'archevêque d'Arles est un homme instruit, un bon évêque, mais point de caractère; je n'en suis pas inquiet, je l'ai noyé. L'évêque de Blois a quelque esprit, mais sa tête est mal organisée, pleine d'une métaphysique obscure, et ses singularités déparent ses vertus. Pour Auxerre, c'est un petit intrigant très dangereux, mais je sais le moyen de le ramener; il est presque aussi avare que sa sœur. J'ai connu Béziers en Languedoc, pauvre esprit et d'ailleurs facile à séduire; promettez-lui quelques misères pour lui et sa famille, et il est votre très humble serviteur. Vous connaissez l'archevêque de Reims, loyal gentilhomme et d'un esprit solide; mais je le fais passer pour un imbécile, et quel crédit voulez-vous qu'il ait dans le clergé. Je ne parle pas de Clermont, c'est un curé de campagne. Voilà ceux que nous pouvons craindre; les autres sont à nous. Rodez m'est dévoué, et vous en savez la raison; le pauvre hère était perdu, et je l'ai fait placer; il n'est point ingrat, hélas! Embrun est écrasé de dettes, et je lui ai promis une abbaye; Troyes est un bon valet, et je viens de faire son neveu coadjuteur. A l'égard du second ordre, il est dans ma dépendance.»

1. La *Cour plénière*, héroï-tragi-comédie, jouée le 14 juillet 1788, dans un château aux environs de Versailles, par l'abbé de Vermond, lecteur de la Reine. Brochure attribuée à Bergasse, qui dut chercher un refuge en Suisse. — Les prélats nommés dans ce passage sont du Lau, archev. d'Arles; Lauzières-Thémines, év. de Blois; J. B. Marie Champion de Cicé, év. d'Auxerre; Claude de Nicolai, év. de Béziers; Talleyrand-Périgord, archev. de Reims; Bonal, év. de Clermont; Seignelay-Colbert, év. de Rodez; Leyssin, archev. d'Embrun; Barral, év. de Troyes.

Brienne se trompa dans ses prévisions, si elles étaient celles de la *Cour plénière*. Les députés du clergé, convoqués à l'assemblée de 1788, tinrent un fier langage, qui prouve combien ce corps partageait déjà toutes les impressions, tous les entraînements de l'esprit public. Ils affirmèrent hautement que «le peuple français n'est pas imposable à volonté». Ils protestèrent contre l'édit de justice du 4 mai, qui avait frappé les parlements. C'était atteindre Brienne en pleine poitrine. Dans cette levée de boucliers contre lui, Séguiran, évêque de Nevers, Thémines, évêque de Blois, furent particulièrement hostiles. Ce fut Thémines qui demanda les Etats généraux. Plus redoutable encore se montra Cicé, évêque d'Auxerre. C'est sous son inspiration que l'assemblée du clergé se refusa à voter plus de 1.800.000 livres de don gratuit, alors que les embarras du trésor demandaient la contribution la plus large¹. Il paraît même douteux que Brienne ait pu beaucoup compter sur Dillon, archevêque de Narbonne. A entendre les échos du temps, Brienne aurait contribué à empêcher Dillon d'être, à la mort de Maurepas, premier ministre et cardinal. A l'assemblée des notables, Dillon fut, contre Calonne, l'organe des revendications du premier ordre de l'Etat. L'assemblée de 1788 l'avait élu président, saluant en lui «la grandeur des services rendus et la supériorité du génie²». Mais, au témoignage de Brienne, l'archevêque de Narbonne n'avait pas retrouvé son antique influence sur le clergé

1. Abbé de PRADT, *op. cit.*, p. 449. — SOULAVIE, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 195, 196.

2. Dillon avait proposé quatre archevêques comme présidents. Alors M. de Nicolai, évêque de Béziers, se leva et parla en ces termes: «Je m'estime heureux de me trouver aujourd'hui l'organe et l'interprète du vœu d'une province qui jouit depuis longtemps de la supériorité des talents de Mgr l'archevêque de Narbonne. Lui seul, Messieurs et Messieurs, lui seul, dans cette assemblée, pouvait être opposé à lui-même. En vous annonçant notre suffrage, je suis assuré de prévenir les vôtres. Une longue expérience de ses services, le sentiment de l'admiration uni à celui de la reconnaissance, vous feront élire et proclamer pour président, ce prélat recommandable, honoré de votre estime et de votre confiance, et accoutumé à défendre avec autant de génie que de zèle et de sagesse les grands intérêts de la religion et ses droits sacrés.» Procès-verbal manuscrit de l'assemblée de 1788, Bib. Sainte-Geneviève in-fol. p. 15. — SOULAVIE, *op. cit.*, III, 5, 6. — Voyez, sur l'énergique résistance de Dillon à Calonne et sur ces discours à l'assemblée des notables, BACHAUMONT, *Mémoires*, 16 et 24 mars, 9 avril 1787; t. XXXIV, p. 289, 290, 322, 372, 373. *Ibid.*, p. 322, Bachaumont dit de Séguiran: «M. l'évêque de Nevers parla avec la plus grande énergie.»